



Déclaration du SNUipp-FSU des Côtes-d'Armor CAPD du vendredi 22 novembre 2013

Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD

L'année dernière, la secrétaire départementale du SNUipp-FSU 22 écrivait que le découragement des collègues s'était transformé en exaspération avec la non prise en compte des vraies priorités à accorder au primaire que sont, à leurs yeux, les conditions d'apprentissage des élèves et les conditions de travail des enseignants. Le SNUipp-FSU 22 se doit de formuler le même constat aujourd'hui. Trois mois après la rentrée et la généralisation de la réforme des rythmes, force est de constater qu'elle ne se traduit pas par une amélioration pour nos élèves comme dans les discours du ministère. Au contraire, elle pèse sur nos conditions de travail : trajets supplémentaires, temps de présence accru dans les écoles, contraintes sur les APC, empêchement d'utiliser sa salle de classe.

Comme on pouvait le craindre, les inégalités territoriales s'aggravent. Si, dans certains communes du département, les organisations retenues peuvent avoir un certain intérêt, dans de nombreux cas, la règle est celle d'un bricolage a minima. La palme revenant aux communes qui, pour des raisons financières, ont choisi l'organisation en quatre journées longues, ou comment alléger les rythmes en les rendant plus pesants...

La première période a montré que la priorité au primaire attendue et la refondation annoncée n'avaient pas d'effet dans notre département. Aucune création de poste permettant une inversion de la moyenne d'élèves notable dans les écoles avec des classes à plus de 30 élèves, pas d'augmentation du taux de scolarisation des deux ans, pas de développement des RASED, aucune formation continue digne de ce nom et pourtant tellement nécessaire vu l'évolution de notre métier et les besoins particuliers de nos élèves.

Où est la refondation de l'École ?

La réalité pour nos collègues, ce sont des salaires insuffisants au regard de leur implication dans la réussite de leurs élèves et des exigences institutionnelles, une dégradation de leurs conditions de travail, une vraie formation continue aujourd'hui disparue, une pression administrative renforcée quand on leur promet une simplification, un autoritarisme persistant ici et là.

Concernant le remplacement, les 5 créations de postes actée en carte scolaire ne suffisent pas à subvenir aux besoins. Pourtant, il est indéniable que nombre de nos collègues vont parfois au bout de leur limite pour repousser leur arrêt maladie, avec la crainte de voir leurs élèves répartis dans les classes.

A ce propos, le SNUipp-FSU 22 veut affirmer son opposition à la présence de la mention « avis motivé du directeur quant à l'organisation du service » dans les demande d'autorisation d'absence. Pour nous, il n'appartient pas aux collègues directeurs de gérer à la source l'insuffisance des moyens de remplacement en prononçant un quelconque avis sur une telle demande.

A propos de l'avancement

La question des carrières et des salaires est devenue encore plus prégnante pour nos collègues. En plus de la perte de pouvoir d'achat (-13% depuis 2000) liée notamment au gel du point d'indice, différentes données indiquent un déclassement salarial des enseignants des écoles. La mise en oeuvre des nouveaux rythmes scolaires a de plus des conséquences financières pour les enseignants (augmentation du trajet domicile/travail, frais de garde d'enfants...).

Comme l'a souligné l'OCDE, les professeurs des écoles français recrutés à bac + 5 sont moins bien rémunérés que la moyenne de leurs confrères de l'OCDE, et l'écart au bout de 15 ans de métier avec leurs collègues du second degré est de 2 700 euros par an (225 euros par mois), bien qu'ils passent davantage d'heures avec les élèves.

Seuls 7,6% des professeurs des écoles terminent leur carrière au dernier échelon de la hors classe et 38% des PE partent en retraite sans atteindre le 11e échelon de la classe normale.

Le SNUipp-FSU rappelle une fois de plus qu'il exige un seul rythme d'avancement pour tous, le plus rapide, au sein d'une nouvelle grille indiciaire comportant une classe unique avec un indice terminal de 783, soit l'échelon le plus élevé de la hors classe.

Nous continuons à remettre en question le fait que, dans le barème des Côtes-d'Armor, la note d'inspection soit multipliée par 2, ce qui n'est pas le cas partout, et renforce encore dans notre département l'inéquité du système.

Enfin, même si le taux d'accès à la hors classe a été augmenté l'an dernier, il est encore insuffisant et ne permet pas, aujourd'hui, au regard des documents reçus, un accès plus conséquent des collègues dans le 11ème échelon de la classe normale avec un déblocage de ce qu'on appelle le « bouchon ».

Merci de votre attention.